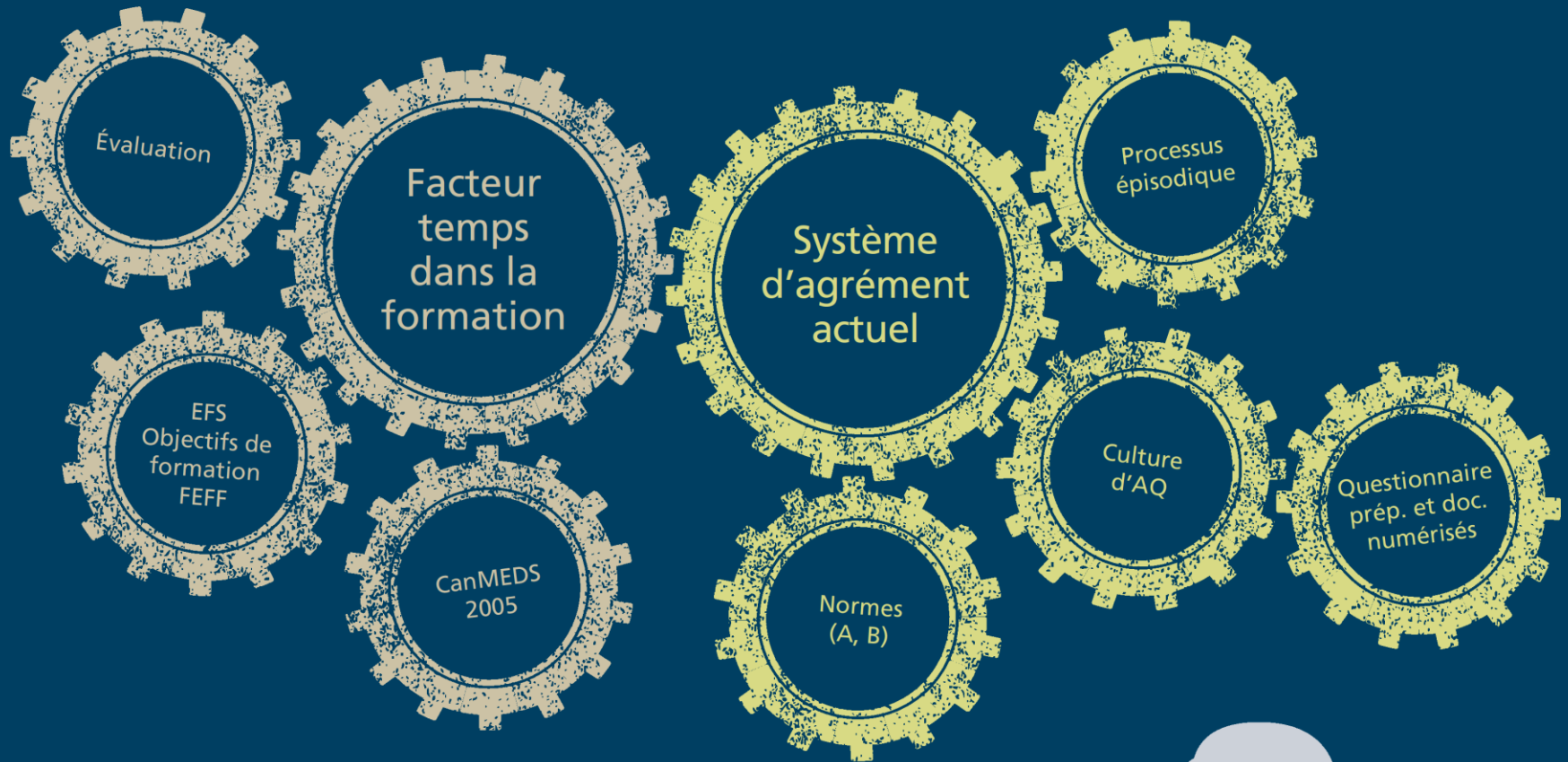


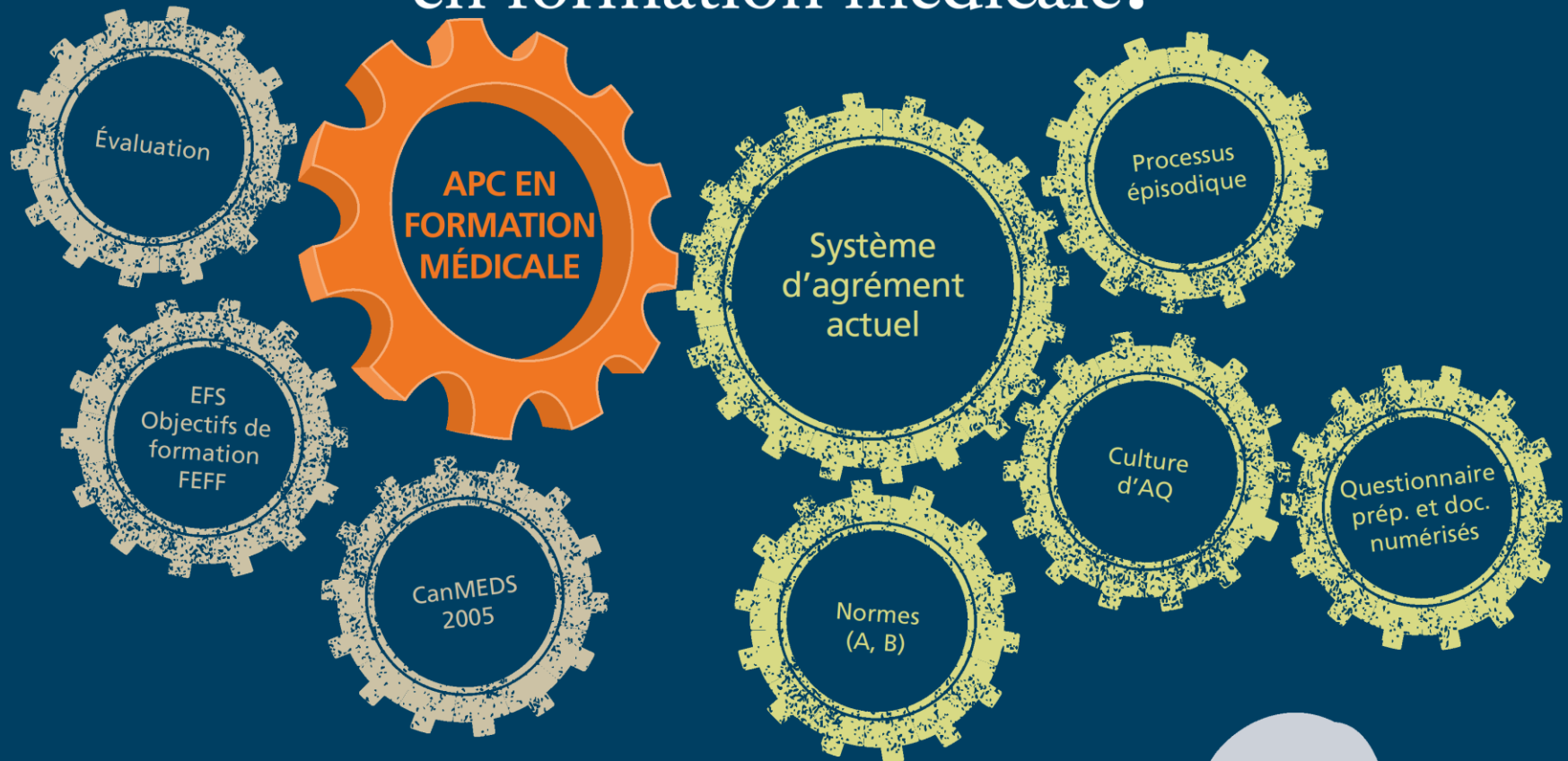
À quoi sert l'agrément?



Notre système d'agrément actuel a été créé afin d'évaluer la qualité de la formation offerte aux résidents canadiens, fondée sur le facteur temps.



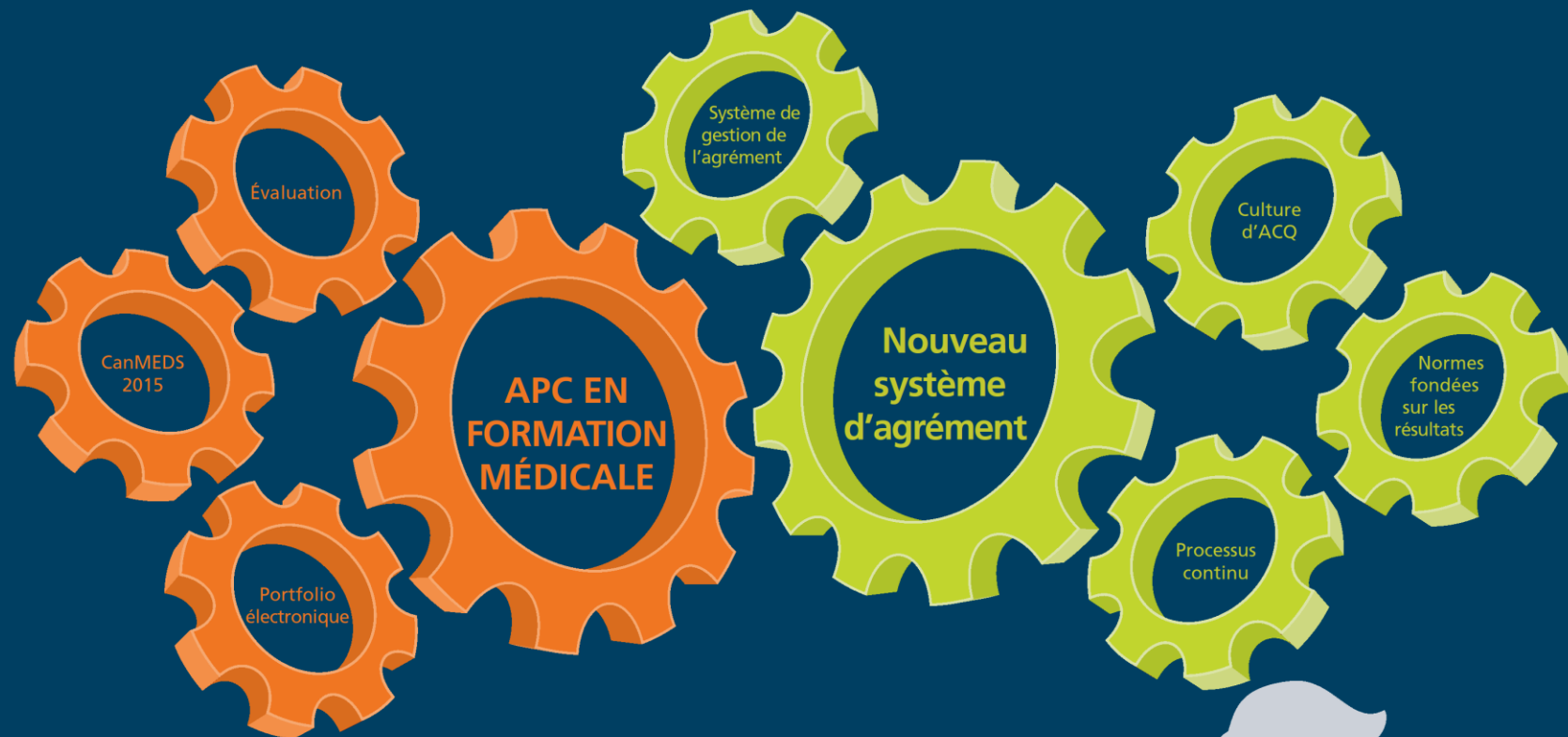
Que se passe-t-il lors de la transition à l'APC en formation médicale?



Notre système d'agrément actuel ne permet pas d'évaluer les programmes adaptés à l'APC en formation médicale. Alors que nous adoptons cette dernière, nous devons revoir aussi l'agrément pour que le système fonctionne bien.



Pourquoi ne peut-on pas se limiter à changer les normes, sans changer le processus d'agrément?



La formation fondée sur les résultats exige un système d'agrément fondé sur les résultats. Les normes et le processus doivent évoluer pour que les facultés de médecine et les programmes soient en mesure d'améliorer constamment la qualité de la formation des résidents canadiens.



Comme la CPC, ne devrait-on pas changer l'agrément en procédant par cohorte/discipline?



Pour changer l'agrément par cohorte/discipline, il faudrait que les deux systèmes (le nouveau et l'ancien) soient mis en œuvre en même temps. Ceci créerait encore plus de travail!



Pourquoi faut-il privilégier une mise en œuvre graduelle?



La réforme graduelle de l'agrément, par université, est la meilleure solution, parce qu'elle sera beaucoup moins complexe et réduira la confusion et le travail pour de nombreux intervenants du système d'agrément. Celui-ci fonctionne avec les modèles adaptés (ou non) à l'APC en formation médicale, et il aidera les universités grâce à une rétroaction continue, à mesure qu'elles intégreront l'APC à leurs programmes.

